



SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL DU 24 JANVIER 2019
--

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du conseil de la Ville de Paspébiac tenue à la salle municipale de la Maison des Citoyens, le jeudi 24 janvier 2019 à compter de 19 h sous la présidence du maire, Monsieur Régent Bastien.

À laquelle sont présents :

Madame Nathalie Castilloux, conseillère
Madame Solange Castilloux, conseillère
Monsieur Henri Alain, conseiller
Monsieur Florian Duchesneau, conseiller
Monsieur Hébert Huard, conseiller
Monsieur Romeo Briand, conseiller

Est également présente :

Madame Karen Loko, greffière

2019-01-15

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le maire, Régent Bastien, ouvre la séance à 19h08 et souhaite la bienvenue aux conseillers présents.

2019-01-16

2. CONSTATATION DU QUORUM

Monsieur le maire, Régent Bastien, constate que le quorum est atteint.

2019-01-17

3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Monsieur le maire, Régent Bastien, fait lecture de l'ordre du jour :

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance
2. Constatation du quorum
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Dépôt de documents et de correspondance
 - Rappel de la MRC de Bonaventure : exigence de formation – Ministère de la Sécurité Publique
 - Communiqué de la MRC de Bonaventure du 22 janvier 2019 – sauvetage d'urgence en milieu isolé
5. Approbation des procès-verbaux antérieurs
 - Procès-verbal de la séance ordinaire du 14 janvier 2019

6. Avis de motion de l'adoption du Règlement 2019-475 concernant la constitution d'un fonds local réservé à la réfection et à l'entretien de certaines voies publiques
7. Avis de motion de l'adoption du Règlement 2019-476 modifiant le Règlement 2017-445 sur les nuisances
8. Présentation et dépôt du projet de Règlement 2019-475 concernant la constitution d'un fonds local réservé à la réfection et à l'entretien de certaines voies publiques
9. Présentation et dépôt du projet de règlement 2019-476 modifiant le Règlement 2017-445 sur les nuisances
10. Affichage d'un poste temporaire de superviseur des événements / production - 20h
11. Réaffichage du poste d'agent de bibliothèque temporaire / sur appel
12. Sécurité civile - Demande d'aide financière - VOLET 2
13. Vente du lot numéro 5 234 453 situé 100, rue Scott
14. Modification de la résolution numéro 2018-12-380 - Autorisation de la vente d'un bien municipal - portion du lot numéro 5 235 448
15. Affaires nouvelles
 - 15.1 Projet d'aménagement extérieur du Centre culturel - Autorisation de signature d'un protocole d'aide financière - Fonds de développement du territoire (FDT)
16. Période de questions
17. Levée de la séance

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Florian Duchesneau
APPUYÉ PAR: Monsieur Hébert Huard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que l'ordre du jour soit adopté tel que rédigé.

4. DÉPÔT DE DOCUMENTS ET DE CORRESPONDANCE

- Rappel de la MRC de Bonaventure : exigence de formation – Ministère de la Sécurité Publique
- Communiqué de la MRC de Bonaventure du 22 janvier 2019 – sauvetage d'urgence en milieu isolé

2019-01-18

5. APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX ANTÉRIEURS

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Nathalie Castilloux
APPUYÉ PAR: Monsieur Romeo Briand

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 14 janvier 2019 soit approuvé tel que rédigé.

Conformément à l'article 333 alinéa 2 de la *Loi sur les cités et villes*, la greffière est dispensée de la lecture des procès-verbaux, des copies ayant été envoyées ou remises à chaque membre du conseil plus de 24h avant la séance.

2019-01-19

6. AVIS DE MOTION DE L'ADOPTION DU RÈGLEMENT 2019-475 CONCERNANT LA CONSTITUTION D'UN FONDS LOCAL RÉSERVÉ À LA RÉFECTION ET À L'ENTRETIEN DE CERTAINES VOIES PUBLIQUES

Monsieur Romeo Briand, donne avis qu'à une séance subséquente du conseil de la Ville de Paspébiac, le Règlement numéro 2019-475 concernant la constitution d'un fonds local réservé à la réfection et à l'entretien de certaines voies publiques sera adopté.

Ce règlement a pour objet et conséquence, entres autres, :

- d'abroger et de remplacer le Règlement 2008-316 concernant la constitution d'un fonds local réservé à la réfection et à l'entretien de certaines voies publiques;
- d'imposer un modèle de formulaire de déclaration de l'exploitant d'une carrière ainsi que les dates limites de production de ce document;
- d'établir un mécanisme de contrôle visant à permettre de juger de l'exactitude de toute déclaration faite en vertu du règlement;
- d'augmenter les amendes en cas d'infraction.

2019-01-20

7. AVIS DE MOTION DE L'ADOPTION DU RÈGLEMENT 2019-476 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 2017-445 SUR LES NUISANCES

Madame Nathalie Castilloux, conseillère, donne avis qu'à une séance subséquente du conseil de la Ville de Paspébiac, le Règlement numéro 2019-476 modifiant le Règlement 2017-445 sur les nuisances sera adopté.

Ce règlement a pour objet et conséquence, de modifier l'article 12.2 du Règlement 2017-445 sur les nuisances consacré à l'interdiction de jeter de la neige dans la rue en élargissant son champ d'application à toute personne (physique ou morale) en possession d'un souffleur ou non.

2019-01-21

8. PRÉSENTATION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT 2019-475 CONCERNANT LA CONSTITUTION D'UN FONDS LOCAL RÉSERVÉ À LA RÉFECTION ET À L'ENTRETIEN DE CERTAINES VOIES PUBLIQUES

CONSIDÉRANT les articles 78.1 et suivants de la *Loi sur les compétences municipales* (L.R.Q. c. C-47.1) qui imposent l'obligation à toute municipalité locale dont le territoire comprend le site d'une carrière ou d'une sablière de constituer un fonds réservé à la réfection et à l'entretien de certaines voies publiques;

CONSIDÉRANT la présence de carrières et/ou de sablières sur le territoire de la Ville;

CONSIDÉRANT QUE le 1^{er} décembre 2008, le conseil municipal a adopté le Règlement 2008-316 concernant la constitution d'un fonds local réservé à la réfection et à l'entretien de certaines voies publiques;

CONSIDÉRANT QUE le conseil souhaite mettre à jour le Règlement 2008-316 en le remplaçant par le Règlement 2019-475;

CONSIDÉRANT QUE l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance extraordinaire du 24 janvier 2019;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Hébert Huard

APPUYÉ PAR: Madame Solange Castilloux

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'ADOPTER le projet de règlement 2019-475 concernant la constitution d'un fonds local réservé à la réfection et à l'entretien de certaines voies publiques.

2019-01-22

9. PRÉSENTATION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT 2019-476 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 2017-445 SUR LES NUISANCES

ATTENDU QUE le 14 août 2017, la Ville de Paspébiac a adopté le Règlement 2017-445 concernant les nuisances;

ATTENDU QUE la Ville de Paspébiac souhaite modifier le Règlement 2017-445 afin de l'adapter à ses besoins;

ATTENDU QU'un avis de motion du Règlement 2019-476 a été donné le 24 janvier 2019;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Nathalie Castilloux

APPUYÉ PAR: Madame Solange Castilloux

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'ADOPTER le projet de règlement 2019-476 modifiant le Règlement 2017-445 sur les nuisances.

2019-01-23

10. AFFICHAGE D'UN POSTE TEMPORAIRE DE SUPERVISEUR DES ÉVÈNEMENTS / PRODUCTION - 20H

CONSIDÉRANT le congé sans solde de l'employée qui occupait le poste de superviseur aux événements;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Henri Alain

APPUYÉ PAR: Monsieur Romeo Briand

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE la direction générale procède à l'affichage interne et externe d'un poste temporaire de superviseur des événements / production sur une base hebdomadaire de 20 heures.

2019-01-24

11. RÉAFFICHAGE DU POSTE D'AGENT DE BIBLIOTHÈQUE TEMPORAIRE / SUR APPEL

CONSIDÉRANT QUE par résolution portant le numéro 2018-12-355 adoptée le 10 décembre 2018, le conseil de la Ville de Paspébiac a autorisé la direction générale à procéder à l'affichage d'un poste d'agent à la bibliothèque temporaire;

CONSIDÉRANT QUE suite à l’affichage interne et externe du poste, la Ville a reçu deux candidatures dans les délais requis, soit le lundi 7 janvier 2019 à 10h;

CONSIDÉRANT le retrait de l'un des candidats le vendredi 11 janvier 2019;

CONSIDÉRANT QUE la candidature restante ne remplit pas les critères exigés pour le poste;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Romeo Briand

APPUYÉ PAR: Monsieur Henri Alain

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QU'aucune candidature ne soit retenue et de réafficher le poste d'agent de bibliothèque temporaire / sur appel.

2019-01-25

12. SÉCURITÉ CIVILE - DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE - VOLET 2

ATTENDU QUE le *Règlement sur les procédures d'alerte et de mobilisation et les moyens de secours minimaux pour protéger la sécurité des personnes et des biens en cas de sinistre* a été édicté par le ministre de la Sécurité publique le 20 avril 2018 et qu'il entrera en vigueur le 9 novembre 2019;

ATTENDU QUE la municipalité souhaite se prévaloir du Volet 2 du programme d'aide financière offert par l'Agence municipale 9-1-1 du Québec afin de soutenir les actions de préparation aux sinistres, dont prioritairement les mesures afin de respecter cette nouvelle réglementation;

ATTENDU QUE la municipalité atteste avoir maintenant complété l'outil d'autodiagnostic fourni par le ministère de la Sécurité publique en mai 2018 et qu'elle juge nécessaire d'améliorer son état de préparation aux sinistres;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Nathalie Castilloux

APPUYÉ PAR: Monsieur Florian Duchesneau

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE la municipalité présente une demande d'aide financière à l'Agence municipale 9-1-1 du Québec au montant de 10 000\$, dans le cadre du **Volet 2** du programme mentionné au préambule et s'engage à en respecter les conditions, afin de réaliser les actions décrites au formulaire joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante qui totalisent 12 000\$, et confirme que la contribution de la municipalité sera d'une valeur d'au moins 2000\$;

QUE la municipalité autorise Madame Annie Chapados, directrice générale par intérim, à signer pour et en son nom le formulaire de demande d'aide financière et atteste que les renseignements qu'il contient sont exacts.

2019-01-26

13. VENTE DU LOT NUMÉRO 5 234 453 SITUÉ 100, RUE SCOTT

CONSIDÉRANT QUE par résolution portant le numéro 2018-09-252 adoptée le 10 septembre 2018, le conseil a autorisé la mise en vente du lot numéro 5 234 453 comprenant un terrain et un bâtiment;

CONSIDÉRANT QUE lesdits terrain et bâtiment, situés au 100, rue Scott à Paspébiac, sont évalués à 21 800\$;

CONSIDÉRANT QUE la Ville a reçu trois offres de prix dans les délais requis, soit au plus tard le lundi 14 janvier 2019;

CONSIDÉRANT QUE Monsieur Brian Dolbec a fait l'offre de prix la plus élevée;

CONSIDÉRANT QUE Monsieur Brian Dolbec a été dûment informé de l'absence de services d'aqueduc et d'égout sur le lot 5 234 453;

CONSIDÉRANT QUE Monsieur Brian Dolbec a également été informé de l'absence de servitude consenti par le propriétaire du lot contigu à la Ville de Paspébiac;

CONSIDÉRANT QUE Monsieur Brian Dolbec reconnaît qu'il a parfaitement eu connaissance des inconvénients reliés au lot et maintient sa volonté d'acquérir le bien pour la somme de 23 000\$;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Hébert Huard

APPUYÉ PAR: Monsieur Florian Duchesneau

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

DE CÉDER le terrain et le bâtiment situés au 100 rue Scott à Monsieur Brian Dolbec moyennant la somme de 23 000\$;

QUE l'acquéreur s'engage à payer tous les frais inhérents à la transaction, notamment ceux liés à l'arpenteur et au notaire;

D'AUTORISER le maire, Monsieur Régent Bastien, et la directrice générale par intérim, Madame Annie Chapados, à signer tous les actes relatifs à cette vente.

2019-01-27

14. MODIFICATION DE LA RÉOLUTION NUMÉRO 2018-12-380 - AUTORISATION DE LA VENTE D'UN BIEN MUNICIPAL - PORTION DU LOT NUMÉRO 5 235 448

ATTENDU QUE par résolution portant le numéro 2018-12-380 adoptée le 18 décembre 2018, le conseil a autorisé la vente d'un bien municipal;

ATTENDU l'erreur constatée dans le numéro du lot;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Nathalie Castilloux

APPUYÉ PAR: Monsieur Romeo Briand

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

DE MODIFIER la résolution 2018-12-380 en remplaçant le numéro de lot 5 235 449 par **5 235 448**.

DE CÉDER à Monsieur Gérard Huard, la portion du lot **5 235 448** sur laquelle l'occupation est exercée d'une superficie totale de 334 m², moyennant la somme de trois mille trente (3030) dollars;

D'AUTORISER le maire, Monsieur Régent Bastien, et la directrice générale par intérim, Madame Annie Chapados, à signer tous les actes relatifs à cette vente.

15. AFFAIRES NOUVELLES

Conformément à l'article 325 de la Loi sur les cités et villes, tous les membres du conseil sont présents et consentent à l'ajout de la résolution ci-dessous à l'ordre du jour de la séance extraordinaire.

2019-01-28

15.1. PROJET D'AMÉNAGEMENT EXTÉRIEUR DU CENTRE CULTUREL - AUTORISATION DE SIGNATURE D'UN PROTOCOLE D'AIDE FINANCIÈRE - FONDS DE DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE (FDT)

CONSIDÉRANT QUE le Comité d'Investissement de la MRC de Bonaventure a entériné une recommandation positive concernant la demande d'aide financière de la Ville pour le projet d'aménagement extérieur du Centre culturel;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Bonaventure s'engage à verser à la Ville un montant maximum de 20 000\$ dans le cadre du Fonds de Développement des Territoires, volet Initiatives rurales, catégorie Infrastructure et service;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Nathalie Castilloux
APPUYÉ PAR: Monsieur Henri Alain

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'AUTORISER le maire à signer le protocole d'aide financière entre la Ville de Paspébiac et la MRC de Bonaventure.

16. PÉRIODE DE QUESTIONS

- Aucune

2019-01-29

17. LEVÉE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Nathalie Castilloux
APPUYÉ PAR: Monsieur Hébert Huard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que la séance soit levée. Il est 21h12.

M. Régent Bastien, maire

Mme Karen Loko, greffière